

# CENTRE BOUFFARD VERCELLI

## LIVRET D'ACCUEIL

Établissement de Soins de Suite et de Réadaptation  
du Pôle Santé du Roussillon à Perpignan

---



**LE CENTRE BOUFFARD VERCELLI**

Pôle Santé du Roussillon

**ADRESSE :**

334 rue Diégo VELASQUEZ  
66000 Perpignan

**CONTACT :**

04 30 44 10 00  
[www.ussap.fr](http://www.ussap.fr)

## Sommaire

LE CENTRE BOUFFARD VERCELLI .....	3
L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE : L'USSAP .....	6
LES MISSIONS DU CENTRE BOUFFARD VERCELLI .....	7
L'ORGANISATION DU CENTRE BOUFFARD VERCELLI .....	12
LES PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS DU CENTRE BOUFFARD VERCELLI ....	15
VOTRE SÉJOUR .....	17
VOTRE SORTIE.....	24
DROITS ET INFORMATIONS .....	27
CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE.....	29

# Bienvenue

---

## AU CENTRE BOUFFARD VERCELLI, ÉTABLISSEMENT SSR DU PÔLE SANTÉ DU ROUSSILLON

Madame, Monsieur,

Vous êtes accueilli dans un établissement de l'Union Sanitaire et Sociale Aude Pyrénées : nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

Notre volonté est de placer la personne hospitalisée ou accueillie avant toute autre considération, dans un système de soins et de services, accessible à tous, assurant la liberté de choix des usagers. Vous êtes ainsi un partenaire dans l'élaboration et la recherche d'amélioration des prestations qui vous sont destinées.

Nos objectifs sont, en effet, de vous prendre en charge et de vous accompagner afin de vous satisfaire et d'être à l'écoute de vos attentes. Pour ce faire, nous nous appuyons sur des personnels multiprofessionnels qualifiés, compétents et impliqués.

Nos établissements vous garantissent un niveau de service rendu et de soins conformes à vos exigences actuelles ainsi qu'une dynamique permanente d'amélioration de la qualité et de la sécurité des prises en charge proposées.

Le Président  
La Directrice Générale

La Direction, le corps médical et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir et de vous remettre ce livret destiné à faciliter votre séjour et à vous apporter les renseignements utiles sur vos droits et les conditions de prise en charge. Nous vous souhaitons la bienvenue et vous remercions de votre confiance.

Notre objectif est de dispenser les soins nécessaires pour améliorer votre santé, votre autonomie et votre réadaptation sociale et professionnelle.

Nous souhaitons vous apporter des soins et des services personnalisés, de qualité en vous offrant le meilleur confort hôtelier et un accès à un plateau technique à la pointe de la technologie en matière de rééducation et réadaptation.

L'ensemble des professionnels de l'établissement se tient à votre disposition et fera tout son possible pour répondre au mieux à vos besoins. Vous êtes un acteur indispensable de votre projet de réadaptation. Votre participation et votre implication seront recherchées tout au long de votre séjour. Soucieux d'améliorer toujours notre service, nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction qui vous sera remis lors de votre entrée.

Bienvenue au Centre Bouffard Vercelli du Pôle Santé du Roussillon et bon séjour parmi nous.

Franck JORDANE, Directeur d'établissement



# Le Centre Bouffard Vercelli



Le Centre Bouffard Vercelli du Pôle Santé du Roussillon regroupe sur un site unique à Perpignan, l'activité des établissements de soins de suite et de réadaptation du Centre Bouffard-Vercelli à Cerbère, du Centre Hélio-Marin à Banyuls sur Mer et du Château Bleu d'Arles sur Tech.

L'établissement est un établissement à but non lucratif géré par l'union d'association ASCV-USSAP. Il est implanté au sein du Pôle Santé du Roussillon qui regroupe les activités SSR des établissements ASCV-USSAP et des activités du Centre Hospitalier.

Sa proximité et le partenariat noué avec le Centre Hospitalier de Perpignan représentent des atouts indéniables pour assurer une prise en charge de qualité. Les logiques de filière et de synergie avec la mutualisation du plateau technique de rééducation et des équipements permettent d'assurer la prise en charge des patients depuis la phase aigüe d'hospitalisation jusqu'à la rééducation et la réinsertion socioprofessionnelle.

Le Centre Bouffard-Vercelli est spécialisé dans la rééducation pluridisciplinaire et la réadaptation. Ses domaines de prise en charge sont la neurologie, la neuro-sexologie, l'orthopédie, l'appareillage, la traumatologie, le sport et handicap, la conduite automobile adaptée, la réadaptation des affections cardio-vasculaires et la prise en charge des patients présentant une pathologie démentielle de type Alzheimer ou apparentée au sein de l'Unité Cognitivo-comportementale (UCC)



# Le Centre Bouffard Vercelli

## QUELQUES CHIFFRES...

**18** 

**MÉDECINS**

**DE 3 SPÉCIALITÉS DIFFÉRENTES**

(cardiologue, Médecine Physique et de Réadaptation, gériatrie)

+ de

**50** 

**RÉÉDUCATEURS**

(kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien)

**170** 

**170 LITS DE SSR À TEMPS COMPLET**

## LE CENTRE BOUFFARD VERCELLI EST SPÉCIALISÉ DANS 4 ACTIVITÉS DE SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION :



**LES AFFECTIONS DU SYSTÈME NERVEUX**



**LES AFFECTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR**



**LES AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES**



**LES PATHOLOGIES DE TYPE POLYVALENTS DONT LA PRISE EN CHARGE DES PATHOLOGIES ALZHEIMER**

**45** 

**45 PLACES**

**D'HOSPITALISATION DE JOUR**

L'établissement dispose de 45 places d'hôpital de jour pour les activités SSR de cardiologie, de l'appareil locomoteur et neurologique.

+ de

**260** 

**PROFESSIONNELS**

## UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE PROFESSIONNELS

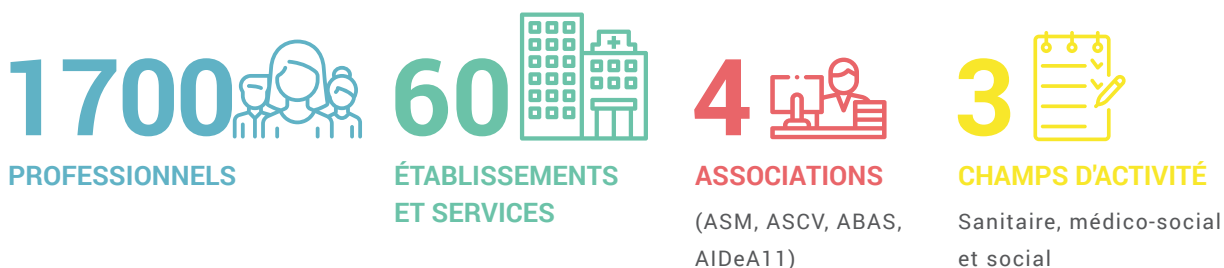
QUI METTENT LEURS COMPÉTENCES AU QUOTIDIEN AU SERVICE DE VOTRE PRISE EN CHARGE :

- Médecins
- Cadres de santé
- Infirmières
- Aides-soignants
- Kinésithérapeutes
- Ergothérapeutes
- Éducateurs sportifs
- Assistantes sociales
- Psychologues
- Neuropsychologues
- Diététicien
- Orthophoniste
- Psychomotricien
- Agents des services logistiques, techniques et administratifs...

# L'association gestionnaire : l'ASCV-USSAP

L'USSAP EST UNE UNION D'ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF REGROUPANT 4 ASSOCIATIONS DE LA RÉGION OCCITANIE. ACTEUR IMPORTANT DE SANTÉ PUBLIQUE, L'USSAP GÈRE PLUS DE 60 ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES SUR 2 DÉPARTEMENTS

L'USSAP EN QUELQUES CHIFFRES :



Avec plus de 1700 collaborateurs, l'USSAP participe de façon durable et dynamique à l'offre de santé de la Région en proposant un accompagnement sanitaire et médico-social.

Doté d'un matériel technique de pointe et d'équipes pluriprofessionnelles et reconnues, l'USSAP développe **des filières d'excellence** dans plusieurs domaines :

- La rééducation, réadaptation et réinsertion avec nos Soins de Suite
- La Santé mentale
- La Gériatrie
- L'accompagnement et la prise en charge des handicaps



# Les missions du Centre Bouffard Vercelli



Accueillant des patients adultes, l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation vous reçoit en hospitalisation complète en vue de la reprise de votre autonomie fonctionnelle avant un retour à domicile ou dans toute structure adaptée.

L'objectif d'une prise en charge en Soins de Suite et de Réadaptation est de prévenir ou réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et limitations de capacité des patients et de favoriser leur réadaptation et leur réinsertion.

L'établissement délivre des soins médicaux, curatifs et palliatifs ; dispense des prestations de rééducation et réadaptation ; des actions de prévention et d'éducation thérapeutique ; propose une préparation et un accompagnement à la réinsertion familiale, sociale, scolaire ou professionnelle.

# Les missions du Centre Bouffard Vercelli

## LES AFFECTIONS DU SYSTÈME NERVEUX



### LES SUITES D'ACCIDENTS VASCULAIRES CÉRÉBRAUX (AVC),

L'objectif de la prise en charge est d'accompagner le patient à recouvrir une autonomie afin d'autoriser un retour à domicile et favoriser la reprise d'une activité professionnelle.

### LES PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES NEUROLOGIQUES CHRONIQUES ÉVOLUTIVES

L'établissement assure la prise en charge des patients atteints de maladies neurologiques chroniques évolutives telles que Sclérose en Plaques (SEP), Parkinson et Alzheimer ainsi que la prise en charge de patients cérébrolésés non vasculaires notamment traumatiques et les blessés médullaires.

L'objectif est d'accompagner la récupération neurologique et d'organiser le retour à domicile, en tenant compte de la perte d'autonomie et en permettant au patient et à son entourage de s'adapter à une situation fonctionnelle nouvelle en cas de non récupération. Des séjours d'évaluation et de réadaptation sont organisés, qu'il s'agisse de faire des essais d'appareillage ou d'aides techniques, ou encore d'améliorer des capacités fonctionnelles restantes, ou enfin de soulager l'entourage du patient dans les situations de grande dépendance.

### LES TROUBLES NEUROLOGIQUES

L'établissement prend en charge des patients pouvant nécessiter :

- Une rééducation complexe et intensive
- La mise en place, le suivi et l'appareillage ou d'aides techniques
- Une poursuite de la stabilisation des fonctions vitales
- Le centre Bouffard Vercelli a développé des filières internes spécifiques de prise en charge incluant la rééducation post-réanimation (RPR), rééducation spécialisée neurologique (RSN), la réadaptation et réinsertion socioprofessionnelle (RRS).





# Les missions du Centre Bouffard Vercelli

## LA RÉÉDUCATION POST-RÉANIMATION (RPR) :

Il s'agit de prendre en charge en SSR des patients dont l'état n'est pas stabilisé mais dont les explorations quant au diagnostic principal sont effectuées et de poursuivre la stabilisation des fonctions vitales.

## L'UNITÉ DÉDIÉE AUX ÉTATS VÉGÉTATIFS CHRONIQUES (EVC) :

Cette unité de 8 lits est dédiée à l'accueil et à la prise en charge des personnes en état végétatif chronique ou en état pauci-relationnel.

## LES AFFECTIONS DE L'APPAREIL LOCOMOTEUR



### LA TRAUMATOLOGIE, L'ORTHOPÉDIE, LA RHUMATOLOGIE :

**L'objectif d'un séjour en réadaptation est de prévenir ou de réduire au minimum les conséquences des traumatismes ou des affections de l'appareil locomoteur sur l'état physique, fonctionnel, mental, et social du patient.** Il doit permettre de retrouver des aptitudes de posture, d'équilibre et de coordination gestuelle nécessaires à une mobilité, des transferts et des déplacements réalisés de façon autonome et qui soient compatibles avec ses habitudes de vie.

**L'établissement est capable de prendre en charge des patients pouvant nécessiter :**

- Une rééducation complexe, intensive et multidisciplinaire.
- La mise en place, le suivi et/ou l'adaptation de l'appareillage ou d'aides techniques
- Une surveillance médicale et/ou un traitement important, en raison de facteurs de comorbidité, de risques cliniques ou de séquelles.
- Une poursuite de la stabilisation des fonctions vitales au décours d'une prise en charge en court séjour (réanimation, post opératoire précoce...)



# Les missions du Centre Bouffard Vercelli



## LES AFFECTIONS CARDIO-VASCULAIRES

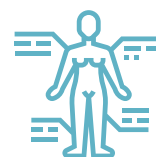


L'établissement assure la prise en charge de patients atteints d'affections cardio-vasculaires telles que les maladies coronaires, les victimes d'un infarctus du myocarde, d'insuffisance cardiaque chronique, d'endocardite infectieuse, d'artériopathie des membres inférieurs ou d'hypertension artérielle ou nécessitant une prise en charge des suites opératoires de chirurgie cardio-vasculaire.

L'objectif de l'hospitalisation en Réadaptation Cardio-Vasculaire consiste à améliorer les performances physiques et le bien-être psychologique des patients ; à lutter contre les facteurs de risque cardiovasculaire ; à développer une éducation à la santé et à permettre une réinsertion professionnelle précoce et une reprise rapide de la confiance en soi.



## LES PATHOLOGIES DE TYPE POLYVALENT



**L'objectif est de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.**

**L'établissement dispose d'une Unité Cognitivo-Comportementale (UCC)** pour accueillir des patients qui présentent une pathologie démentielle de type Alzheimer ou apparentée avec troubles du comportement. L'UCC a pour objectif de stabiliser les troubles de comportement grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale, le but étant de permettre aux bénéficiaires de retourner à leur domicile d'origine.

**L'établissement dispose de lits de soins palliatifs.** Ce sont des soins actifs, évolutifs, délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale.

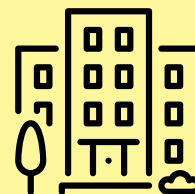
Ils sont pratiqués par une équipe pluridisciplinaire. Ils visent à soulager la douleur, apaiser la souffrance psychologique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir l'entourage.



# Les missions du Centre Bouffard Vercelli

## ÉTABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE

LE CENTRE BOUFFARD-VERCELLI, ETABLISSEMENT DE RÉFÉRENCE DANS LA PRISE EN CHARGE :

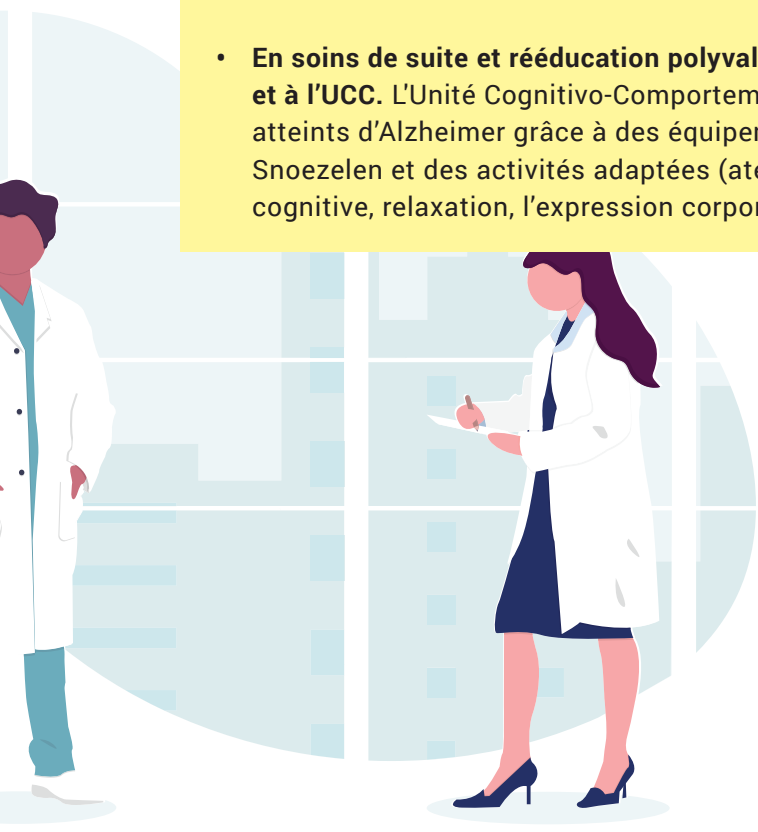


- **En rééducation et réadaptation des handicaps neurologiques et traumatologiques complexes**, il développe toutes les explorations fonctionnelles et les traitements des différents dysfonctionnements liés à la pathologie (appareil pelvipérinéologique, déglutition, spasticité, fonctions cognitives...). Des techniques spécifiques sont mises en place grâce à des outils de rééducation très spécialisés (gait trainer, rééducation vestibulaire, appareil robotisé du membre supérieur, injections de toxine botulinique...).

Le volet réadaptation/réinsertion est également très développé. L'établissement est membre du réseau Comète France qui vise à initier une démarche d'insertion socio-professionnelle précoce pour les patients le nécessitant (projet professionnel, de formation ou d'étude).

Une auto-école intégrée permet d'envisager la reprise à la conduite d'un véhicule adapté (y compris en véhicule à conduite mini manche).
- **En réadaptation des affections cardio-vasculaires avec un plateau technique complet permettant :**

  - des explorations cardiaques (ergomètres cyclo et tapis etc.)
  - des explorations vasculaires (spiromètre, test d'effort, etc.)
  - des activités de réentraînement à l'effort (bancs de Koch, système d'épreuve d'effort avec mesure des échanges gazeux sur cyclomotoriste et tapis roulant)
  - échocardiographe
  - des activités d'éducation thérapeutique
- **En soins de suite et rééducation polyvalente grâce au plateau technique de rééducation et à l'UCC.** L'Unité Cognitivo-Comportementale permet la prise en charge des patients atteints d'Alzheimer grâce à des équipements spécifiques notamment un charriot Snoezelen et des activités adaptées (ateliers ou séances individuelles, stimulation cognitive, relaxation, l'expression corporelle et artistique, les activités manuelles).



# L'organisation du Centre Bouffard Vercelli

## LE SERVICE DES SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION : 170 LITS ET UN HÔPITAL DE JOUR SUR 4 NIVEAUX

### AU REZ-DE-CHAUSSÉE

- Accueil-Admission (secrétariats médicaux)
- Plateau de Consultations (médecins, psychologues, assistantes sociales)
- Plateau technique de rééducation (kinésithérapie, ergothérapie, activités physiques adaptées, auto-école, service de réinsertion socio-professionnelle, Comète)
- Plateau technique de réadaptation cardio-vasculaire
- Gymnase
- Balnéothérapie
- Service d'exploration fonctionnelle (urodynamique, sexologie, EMG, Déglutition)
- Hôpital de Jour

### AU 1<sup>ER</sup> ÉTAGE

- Administration ASCV-USSAP
- Service Post-réanimation (SRPR) : Unité Louis SERRE
- Unité EVC (Etat Végétatif Chronique) : Unité Ludwig GUTTMAN
- Salles de soins
- Salons d'accueil
- Espace de restauration (90 places)

### 2<sup>ÈME</sup> ÉTAGE

#### Unité Cognitivo-Comportementale (UCC, 10 lits)

- Salles de soins
- Salons d'accueil

### 3<sup>ÈME</sup> ÉTAGE

- Hospitalisation complète SSR 1: Unité Olivier DIZIEN
- Hospitalisation complète SSR 2 : Unité André GROSSIORD
- Hospitalisation complète SSR 3 : Unité Pierre MINAIRE
- Salles de soins
- Salons d'accueil



# L'organisation du Centre Bouffard Vercelli

## Le Plateau technique

Le Centre Bouffard Vercelli dispose d'un plateau technique de haute technologie et innovant, mutualisé avec le Centre Hospitalier de Perpignan. Une équipe pluriprofessionnelle composée de médecins spécialisés, de kinésithérapeutes, de rééducateurs, éducateurs sportifs, d'orthophonistes, de psychologues, d'assistantes sociales vous accompagne dans votre parcours de rééducation et de réadaptation.

### LE PLATEAU TECHNIQUE COMPREND DE NOMBREUX ÉQUIPEMENTS TELS QUE :

- **Deux grands espaces de kinésithérapie de traumatologie et de neurologie** permettant l'utilisation de toutes les techniques de physiothérapie, d'électrothérapie, de renforcement musculaire, de rééducation de la marche
- **Des salles de rééducation spécifique** (posturologie, rééducation vestibulaire), ainsi que des box pour les prises en charges individuelles
- **Un secteur de réadaptation cardiologique** permettant un réentraînement à l'effort sur appareils (tapis, vélo, ergocycles à bras), de la gymnastique et de la relaxation. Un ensemble d'outils informatisés permet de contrôler de nombreux paramètres (télémétrie, vélos connectés)
- **Un atelier d'appareillage** en lien avec les professionnels extérieurs, pour la réalisation de prothèses provisoires
- Une unité de positionnement pour l'évaluation du patient en position assise et sa mise en œuvre adaptée
- **Un espace de balnéothérapie** avec deux bassins : bassin de nage et bassin de rééducation/marche/gymnastique équipé de couloirs de marche à hauteurs variées
- **Une salle d'ergothérapie** avec différents secteurs (prise en charge des patients de Neurologie/Traumatologie), réautonomisation (activités de la vie quotidienne, aménagement du domicile), mises en situation (cuisine thérapeutique), activités de rééducation, réalisation d'orthèses
- **Un gymnase** pour activités physiques adaptées
- **Une auto-école adaptée** intégrée



# L'organisation du Centre Bouffard Vercelli



## UN MATÉRIEL DE RÉÉDUCATION DE POINTE



Épreuve d'effort (vélo)



Outils de réalité virtuelle thérapeutique



Télémétrie



Système de suspension allégée



Échographie cardiaque



Exosquelette



Plateforme de Posturographie



Ergomètres (cyclo et tapis)



Bancs de Koch

## ÉDUCATION DU PATIENT



Éducation thérapeutique sur les facteurs de risques cardiovasculaires et le sevrage tabagique



Éducation des amputés



Éducation du rachis

## DES PRISES EN CHARGE HAUTEMENT SPÉCIFIQUES :

- Consultations et bilans multidisciplinaires
- Prise en charge de la spasticité (toxine botulique, suivi des thérapies par baclofène intrathécal...)
- Prise en charge des troubles vésico sphinctériens et sexologiques
- Explorations urodynamiques
- Programme d'Éducation Thérapeutique "Prévention des chutes"
- Clinique du Fauteuil roulant et du Positionnement
- Réinsertion socio-professionnelle : Comète France



# Vos Principaux interlocuteurs du Centre Bouffard Vercelli

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE PROFESSIONNELS POUR VOUS ACCOMPAGNER AU QUOTIDIEN ET VOUS APPORTER LES SOINS, EXAMENS ET TRAITEMENTS DONT VOUS AVEZ BESOIN.



## ÉQUIPE MÉDICALE

Composée de **médecins de médecine physique et réadaptation, de cardiologues et de gériatres**, l'équipe médicale élabore, met en œuvre et réévalue le projet de thérapeutique de chaque patient. Le médecin a la responsabilité des visites, des examens et des traitements. Le médecin prescrit l'intégralité des soins et thérapeutiques qui vous seront dispensés durant votre séjour.



## ÉQUIPE SOIGNANTE

Sous la supervision des cadres de santé, **les infirmières et les aides-soignantes** mettent en œuvre les soins nécessaires à votre état de santé et veillent à votre confort et votre bien-être. L'équipe exerce un rôle éducatif, technique et relationnel pour maintenir et restaurer votre santé. Elle dispense les soins prescrits par les médecins et assure une surveillance constante de votre état de santé.



# Les interlocuteurs du Centre Bouffard Vercelli



## ÉQUIPE DE RÉÉDUCATION ET DE RÉADAPTATION

- **Les kinésithérapeutes et les ergothérapeutes** définissent les moyens et les techniques de rééducation appropriés à vos besoins en visant la récupération des capacités fonctionnelles.
- **Le kinésithérapeute** est le rééducateur des troubles musculaires, articulaires, neurologiques et cardio-respiratoires.
- **Le psychomotricien** prend en charge les troubles du mouvement liés à des perturbations d'origine neurologique, psychologique ou mentale.
- **Une diététicienne** veille en lien avec l'équipe médicale et soignante à la prise en charge nutritionnelle.
- **L'ergothérapeute** propose des prises en charge ou des solutions techniques pour vous faciliter et favoriser votre retour en sécurité dans votre environnement familial ou socio-professionnel
- **L'enseignant Activité Physique Adaptée (APA)** vous accompagne pour la réadaptation à l'autonomie des gestes quotidiens, des troubles de l'équilibre et du réentraînement à l'effort.
- **La psychologue et la neuropsychologue** ont pour mission de vous accompagner et de vous soutenir si vous en éprouvez le besoin. Elles peuvent soutenir si nécessaire les familles et les aidants.



## ÉQUIPE D'ANIMATION

**Une animatrice** propose des activités à visée d'autonomisation et de socialisation.



## ÉQUIPE HÔTELIÈRE ET LOGISTIQUE

**L'équipe hôtelière et logistique** œuvre tous les jours au service du confort des patients lors de la restauration ou pour l'entretien et l'hygiène des locaux.



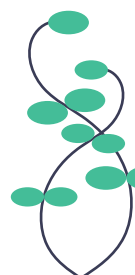
## LE SERVICE SOCIAL

**L'assistante sociale** vous informe sur vos droits et vous accompagne dans les démarches liées à votre séjour, à votre sortie ou à votre réinsertion sociale et familiale.



## ÉQUIPE D'ACCUEIL ET ADMINISTRATIVE

**Les professionnels d'accueil et administratifs** assurent la gestion administrative de votre séjour (relations avec votre mutuelle, facturation, ouverture des droits multimédias...).





# Votre séjour

## Formalités d'admission

### L'ADMISSION SE FAIT SOIT :

- **Par hospitalisation directe** suite à un transfert depuis le centre hospitalier ou d'une clinique qui organise le transfert vers le Centre Bouffard Vercelli.
- **Sur prescription médicale** de votre médecin traitant après accord de prise en charge par le médecin responsable de l'unité du Centre Bouffard Vercelli.

L'admission dans l'établissement s'effectue du lundi au vendredi, de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

Les formalités d'admission sont effectuées dès votre arrivée auprès du bureau des admissions. **Afin d'assurer au mieux la prise en charge de votre séjour, nous vous invitons à présenter à votre arrivée les documents suivants en cours de validité :**



Carte d'identité, ou passeport ou carte de séjour, livret de famille,



Carte vitale



Carte européenne, si vous êtes ressortissant(e) d'un état membre de l'union européenne (prise en charge des soins à 80 %)



Carte d'adhérent à une mutuelle.

### SI PAR AILLEURS, VOUS ÊTES :

- **bénéficiaire de la CMU (Couverture Maladie Universelle)** : le justificatif d'ouverture des droits,
- **bénéficiaire de l'AME (Aide Médicale Etat)** : votre attestation,
- **bénéficiaire de l'Article 115** (anciens combattants et pensionnés de guerre) : votre carnet de soins gratuits,
- **reconnu(e) accidenté(e) du travail ou en maladie professionnelle** : la déclaration d'accident de travail ou de maladie professionnelle,
- **bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé** : le justificatif,
- **bénéficiaire d'une mesure de protection légale** : le jugement prononcé par le juge des tutelles.

Vous serez accueilli par le personnel soignant qui vous installera dans votre chambre. Il vous donnera toutes les explications relatives au déroulement de votre



## Votre séjour

### VOUS DEVEZ APPORTER



#### LES ÉLÉMENTS MÉDICAUX :

- **votre dernière ordonnance, et matériel spécifique pour votre prise en charge** (VNI, appareil dextro...).
- **les résultats des derniers bilans médicaux** : bilans sanguins, radiologie pulmonaire, échographie cardiaque, épreuve d'exploration cardio-respiratoire...

#### LES EFFETS PERSONNELS :

- **vous devez amener vos affaires et objets de toilette personnels.** Dans la mesure du possible votre tenue devra être adaptée aux activités de rééducation (type jogging et chaussures confortables tenant aux pieds).
- **L'entretien de votre linge est de votre ressort.** Par mesure d'hygiène, Il est fortement déconseillé de garder le linge sale plus de 24 heures dans votre chambre.  
Une prestation linge peut vous être proposée. Celle-ci vous sera facturée. Les tarifs en vigueur font l'objet d'un affichage.

## Prise en charge médicale et soignante

Initiée dès l'admission lors du bilan médical, la prise en charge est définie dans le projet thérapeutique. Ce projet est élaboré dans une démarche de co-construction entre le patient et l'équipe professionnelle pluridisciplinaire. Il est régulièrement adapté à l'évolution de votre état de santé, grâce à des évaluations, des examens complémentaires et est formalisé lors des visites et réunions pluri-professionnelles. Le programme individualisé de rééducation proposé au patient, peut être complété, sur prescription médicale, par des activités physiques adaptées.

Afin que les prestations de soins se déroulent le plus efficacement possible, il est impératif que chaque patient respecte les modalités du protocole de soins (planning communiqué à l'entrée).

Tout manquement à cette règle ou toute absence injustifiée et répétée sur les plateaux techniques (kinésithérapie, ergothérapie, balnéothérapie) est susceptible d'entraîner, après concertation avec le corps médical, l'exclusion du Centre.

Les éventuels rendez-vous médicaux et paramédicaux à l'extérieur du Centre ainsi que l'hospitalisation pour examens prévus et coïncidant avec vos séances pendant la durée de votre traitement devront être communiqués à l'infirmière du service.

La date de votre sortie définitive est fixée en accord avec le médecin responsable de votre projet de soins individualisé.



## Votre séjour

### VOTRE TRAITEMENT / CONCILIATION MÉDICAMENTEUSE



L'ensemble des médicaments personnels dont vous disposez doit nous être remis à votre arrivée. Le Médecin peut ainsi prendre connaissance de votre traitement habituel et adapter sa prescription en fonction de son diagnostic dans un souci d'efficacité et de sécurité thérapeutique. **Le partage d'informations est nécessaire et indispensable pour adapter aux mieux votre traitement médicamenteux lors de votre admission** mais aussi lors de votre sortie en lien avec votre médecin traitant. Soyez acteur de votre santé et de votre sécurité en nous communiquant toutes les informations utiles à votre prise en charge et en signalant tout ce qui vous semble inhabituel au sujet de votre traitement. N'hésitez pas à poser toutes les questions que vous estimez utiles pour bien comprendre votre traitement et respecter le bon usage.

L'établissement vous dispensera l'ensemble des médicaments prescrits par le médecin, les infirmiers(ères) se chargeront de l'administration. Un traitement équivalent ou générique pourra être instauré.

#### En aucun cas l'automédication n'est autorisée.

Pour votre sécurité, nous sommes responsables de votre prise en charge globale pendant votre séjour y compris pour la dispensation et l'administration de vos médicaments.



#### LES CHAMBRES :

Nous vous proposons des chambres simples ou des chambres doubles. Vous avez la possibilité de bénéficier dès l'entrée d'une chambre particulière (tarification spécifique) sur simple demande écrite. Malgré votre souhait de disposer d'une chambre particulière, il est parfois impossible d'y satisfaire pour des raisons de disponibilités ou d'occupation prioritaire liée à la complexité des prises en charges. Nous vous prions de nous en excuser et ferons notre possible pour accéder à votre demande dans les meilleurs délais.

Les frais de chambre particulière pourront être directement pris en charge par votre mutuelle dans le cadre d'une convention tiers payant en totalité ou partiellement. Dans le cas contraire, une facture acquittée vous sera remise à votre sortie afin que vous en obteniez le remboursement auprès de votre mutuelle. Un lit accompagnant peut-être réservé par vos proches dans les chambres seules uniquement.

Chaque chambre est équipée d'une salle de bain et d'une sonnette d'appel.



## Votre séjour



### LES OBJETS ET VALEURS :

Pour éviter tout risque de vol, nous vous recommandons de ne garder sur vous qu'un strict minimum d'argent liquide et d'objet de valeur. L'établissement met gratuitement à votre disposition un coffre afin de déposer toute somme d'argent ou objet de valeur contre reçu. L'établissement se dégage de toute responsabilité en cas de disparition d'objets et de valeurs non déposés.



### LUNETTES, PROTHÈSE DENTAIRE OU AUDITIVE :

Si vous portez un dispositif médical de type lunettes, verres de contact, prothèse dentaire ou auditive, signalez-le à l'équipe soignante. Nous vous recommandons la plus grande vigilance quant au rangement de ces dispositifs médicaux personnels. Evitez notamment de les poser au sol, à proximité des poubelles ou sur votre plateau repas. L'établissement ne pourra être tenu responsable de la perte ou détérioration de vos effets personnels.



### TABLETTE MULTIMÉDIA (TÉLÉPHONIE, TÉLÉVISION, INTERNET) :

Toutes les chambres (SSR1 et SSR3) sont équipées d'un Terminal MultiMédia qui donne accès au téléphone, à la télévision et à l'internet. Montée sur un bras articulé, l'interface est visible en toute circonstance (assis ou allongé). D'une simple pression de doigt sur l'écran tactile, vous pouvez téléphoner à un proche, utiliser la webcam, envoyer un mail, voir votre émission TV préférée, surfer sur internet. Cette prestation est payante. Les tarifs sont disponibles à l'accueil. Vous pourrez accéder à ces services soit directement à partir de l'écran tactile ou en vous adressant au service d'admission. Certaines chambres sont équipées d'écran de télévision. L'ouverture des droits est à réaliser auprès du personnel en charge de l'admission.



### TÉLÉPHONE PORTABLE :

Les téléphones portables personnels sont sous votre seule responsabilité, y compris en cas de vol et leur utilisation est interdite dans les parties communes (salles à manger, salle d'activité...). Ils doivent être utilisés dans le respect des autres notamment en chambre double. Le droit à l'image s'applique à toute personne : patient, visiteur et professionnel. Ce droit vous est garanti dès votre entrée. Votre autorisation sera sollicitée pour la réalisation et l'utilisation de photographie(s). Toute photographie, enregistrement sonore ou vidéo d'autres personnes, patients, visiteurs ou professionnels sont strictement interdits sauf accord express de la personne concernée.



### LE COURRIER :

Vous pouvez déposer ou retirer votre courrier à l'accueil-réception tous les jours à partir de 13h. Pour les personnes alitées, il est distribué dans les chambres tous les jours ouvrables.

## Votre séjour



### LES REPAS :

La salle de restauration est située au niveau 1. Les horaires sont pour le petit déjeuner 7h30 à 8h15, le déjeuner à 12h30, le goûter de 16h à 16h30 et le dîner à 19h. Si vous avez besoin d'une assistance à la prise des repas, ceux-ci vous seront servis soit dans les salles à manger des étages, soit dans votre chambre. En début de séjour, la diététicienne prendra note de vos préférences alimentaires. Vous pouvez vous procurer, à l'accueil du Centre Hospitalier, des tickets repas pour vos familles ou visiteurs.



### PERMISSION DE SORTIE : (en journée, week-end)

Une permission peut être accordée à titre exceptionnel et sur avis médical, les week-ends (du samedi midi au dimanche soir) et les jours fériés. Elles doivent être autorisées par le médecin et validées par l'administration (imprimés disponibles à l'accueil au rez-de-chaussée). Les éventuels frais de transport relatifs à ces sorties sont à votre charge.

En cas de retard ou d'empêchement lors des permissions pour le retour, n'oubliez pas de prévenir les services de soins dans les plus brefs délais.



### LES VISITES :

Elles sont autorisées de 14h à 20h en semaine et de 12h à 20h le week-end et ne sont pas admises dans les salles de soins et de rééducation.

Les enfants ne doivent pas circuler seuls dans les bâtiments. Un membre de votre famille peut être autorisé à rester près de vous si vous bénéficiez d'une chambre particulière. Sous certaines conditions, l'hébergement d'un accompagnant peut-être organisé. Le règlement intérieur de l'établissement leur est applicable.

Les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement. Il est interdit aux visiteurs d'introduire dans l'établissement des médicaments, des boissons alcoolisées ou des produits toxiques de quelque nature qu'ils soient.

Le droit aux visiteurs peut être restreint par le personnel médical, le cadre de santé ou le directeur soit pour des motifs liés à l'état de santé de la personne hospitalisée soit du fait du comportement des visiteurs.



### HYGIÈNE ET SÉCURITÉ :

Il est strictement interdit de garder des produits alimentaires périssables dans les chambres tels que les produits laitiers, jus de fruits et fruits... tout comme des plantes et fleurs qui présentent un risque infectieux.

L'introduction d'appareils électroménagers est strictement interdite (cafetière, réfrigérateur, bouilloire...)

En cas d'incendie, respectez les plans d'évacuation et les consignes affichés à chaque étage et dans tous les lieux communs. En toute situation, gardez votre calme et suivez les instructions du personnel formé à ce type d'incident.

## Votre séjour



### LES PRESTATIONS PAYANTES :

L'ensemble des prestations payantes est à réserver et régler directement auprès de l'accueil/admission : repas accompagnants, lit accompagnant, tablette multimédia, coiffeur, pédicure. Vous pouvez vous renseigner à l'accueil/admission sur ces services et leurs tarifs.



### RÈGLES GÉNÉRALES DE VIE EN COLLECTIVITÉ

Pour préserver le repos de tous, nous vous demandons de :

- Limiter le nombre de visiteurs dans les chambres
  - Respecter les horaires de visites
  - Être vigilant aux volumes sonores des appareils électriques (téléphone, télévision...)
  - Adopter un comportement calme et respectueux envers les autres patients et les professionnels de l'établissement
  - Éviter les bruits dans les couloirs, tout comme dans les chambres.
  - Porter une tenue correcte au sein de l'établissement et en salle à manger.
- La consommation de boissons alcoolisées ou de produits toxiques est strictement interdite.



### LE TABAC ET L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Notre établissement est « non-fumeur » (décret n° 2006-1386 du 15/11/2006). Nous vous rappelons que fumer nuit gravement à la santé et provoque le cancer (Loi n°91-32 du 10 janvier 1991).

Il est strictement interdit de fumer dans les chambres, couloirs, bureaux et autres locaux ; de même par les fenêtres. La cigarette électronique est également interdite dans l'établissement.

Nous vous remercions de vous éloigner des zones de passage, des bâtiments, et de ne pas jeter vos mégots au sol.

Une équipe d'aide à l'arrêt du tabac est à votre écoute au Centre. Elle vous propose des séances d'échanges sur le tabac animées par des infirmier(e)s, des kinésithérapeutes et psychologue, une consultation médicale avec un médecin tabacologue.



### L'ALCOOL ET L'ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

L'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Dans le cadre de nos missions de santé publique et de prévention, il vous est possible de disposer durant votre séjour de conseils et d'être orientés vers une consultation d'addictologie, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'équipe soignante. Des distributeurs de boissons non alcoolisées sont à disposition des patients dans le hall au rez-de-chaussée.

# Votre sortie

## Formalités de départ

VOTRE DATE DE SORTIE EST FIXÉE EN FONCTION DE LA DURÉE DE VOTRE PRISE EN CHARGE, PAR VOTRE MÉDECIN RÉFÉRENT.

EN CAS DE SORTIE CONTRE AVIS MÉDICAL, IL VOUS SERA DEMANDÉ DE SIGNER UNE DÉCHARGE DÉGAGEANT LA RESPONSABILITÉ DU MÉDECIN ET DE L'ÉTABLISSEMENT.



La sortie s'effectue à partir de 10h le matin.

### AVANT DE QUITTER VOTRE CHAMBRE :

- **Les documents médicaux**, vous seront remis par le **personnel infirmier** : résultats de laboratoire, radios, ordonnances et un courrier pour votre médecin traitant vous seront remis par l'infirmière.
- **Les documents administratifs**, vous seront remis par les **admissions** : bulletin de sortie, facture acquittée vous seront donnés par le bureau des admissions/sorties du service.

Merci de vérifier que vous n'avez rien oublié dans votre chambre et penser à renseigner le questionnaire de satisfaction remis lors de votre admission. Il sera analysé et nous permettra d'améliorer nos prestations.



## Votre sortie



### LES FRAIS DE SÉJOUR COMPRENNENT



- Les frais d'hospitalisation
- Le tarif des prestations journalières et le forfait patient fixés par la caisse nationale d'assurance maladie.
- Le forfait journalier fixé par arrêté ministériel
- Les frais pour convenance personnelle (téléphone, télévision, chambre particulière, accompagnants). Ces frais peuvent éventuellement être pris en charge par votre mutuelle.

En tant qu'assuré social, vous aurez à régler le forfait journalier, le forfait patient (selon les conditions d'application) et le ticket modérateur si votre séjour est pris en charge à 80%. Ces frais peuvent être éventuellement pris en charge par votre mutuelle ou par l'aide médicale.



### TRANSPORT

Si vous en avez la capacité, vous pouvez naturellement utiliser votre véhicule personnel pour votre retour à domicile.

Une prescription médicale de transport est nécessaire pour bénéficier d'une prise en charge de votre caisse d'assurance maladie, que ce soit un taxi, un VSL ou une ambulance.



### INFORMATIONS PERSONNELLES, CONDITIONS D'ACCÈS ET TRAITEMENT

Après votre sortie, l'établissement conserve votre dossier médical. Conformément à l'article 1111-7 du Code de la Santé Publique, vous (ou votre ayant-droit en cas de décès) pouvez accéder directement, ou par l'intermédiaire d'un professionnel compétent choisi, aux informations concernant votre santé. La demande doit être adressée par lettre recommandée au responsable d'établissement.

Le dossier vous sera communiqué au plus tôt dans les 48H et au plus tard dans les 8 jours suivant la date de réception de la demande, ou 2 mois, pour des informations médicales datant de plus de 5 ans. Le dossier peut être également consulté sur place après avoir pris rendez-vous.

Une copie du dossier peut vous être envoyée, moyennant le versement de frais de délivrance des copies. Ces informations sont conservées sous la responsabilité du Médecin DIM (Département d'Information Médicale), selon des dispositions rigoureuses pour assurer la garde et la confidentialité des informations de santé.





## Votre sortie



### TRAITEMENT INFORMATISÉ DES DONNÉES : CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET RGPD\*

À l'occasion de votre séjour, des données vous concernant ont fait l'objet d'un traitement informatisé (sauf opposition motivée de votre part). Ces données, protégées par le secret médical, sont transmises au médecin responsable de l'information médicale et sont au seul usage de l'établissement. Toutefois, celles-ci peuvent être communiquées pour des études. Vous pouvez en interdire leur communication en adressant un courrier à la direction de l'établissement.

Conformément à la déontologie médicale et en vertu de la loi informatique et liberté (Loi du 06/01/78) vous pouvez exercer votre droit d'accès et de rectification auprès du médecin responsable de l'information médicale

Dans le cadre de votre prise en charge au sein de l'établissement des logiciels spécifiques sont utilisés permettant d'assurer votre suivi médical. A cette occasion, des données vous concernant (sexe, date et lieu de naissance, lieu de résidence, modalités de prise en charge, antécédents familiaux, suivi de votre état de santé...) ont fait l'objet d'un traitement automatisé. Ces données sont ainsi traitées sous la responsabilité de notre établissement et protégées par le secret médical. Elles sont collectées directement auprès de vous, de votre famille lors de votre prise en charge ou indirectement auprès de professionnels de santé et conservées pour une durée de minimale de 20 ans.

Les données collectées, hébergées sur des serveurs sécurisés et sont au seul usage de l'établissement et de ses partenaires dans le seul intérêt de votre prise en charge.

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant. Vous pouvez en vérifier l'exactitude et, le cas échéant, les rectifier, les compléter, les mettre à jour. Vous avez le droit de vous opposer ou d'en limiter l'utilisation sous réserve du respect des contraintes réglementaires. Vous pouvez exercer ce droit en adressant un courrier au délégué à la protection des données de l'établissement.



## Droits et informations

# Droits et informations



### CONFIDENTIALITÉ

L'ensemble du personnel est astreint à une obligation de réserve et à une discrétion absolue et vous garantit la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales vous concernant. Certaines de ces informations peuvent également être partagées, dans la limite du périmètre de la mission des professionnels concernés, avec d'autres établissements dans le cadre de la coordination et de la continuité de vos soins, d'actions de prévention ou de suivi médicosocial et social. Votre consentement au partage d'informations au sein de l'équipe de soins est présumé mais vous bénéficiez du droit de vous y opposer à tout moment. Ces règles de confidentialité s'appliquent également à toutes personnes fréquentant un établissement de santé et même au patient. Il vous est demandé la plus grande vigilance et discrétion quant aux informations portées à votre connaissance.



### CONSENTEMENT LIBRE ET ÉCLAIRÉ

L'information du malade et son consentement éclairé sont à la base de la relation de soins. L'établissement est garant du respect de ces droits fondamentaux. Afin de vous éclairer, de vous conseiller sur les choix concernant votre santé et de parvenir à une « prise de décision partagée », le médecin vous informera et répondra à vos questions. Vous avez également le droit d'exprimer le souhait de ne pas être informé à votre demande expresse. Les médecins et les infirmières se tiennent également à votre disposition pour vous donner tous les conseils utiles au bon déroulement des soins et examens.



## Droits et informations

### DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

Nous vous demanderons lors de votre admission, de nous fournir le nom de votre personne de confiance, conformément à l'article L1111-6 du Code de la Santé Publique.

Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (parent, proche ou médecin traitant). Cette personne de confiance sera consultée, au cas où votre état de santé ne vous permet pas d'exprimer votre volonté, ou de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette désignation est faite par écrit et révoquable à tout moment. Si vous le souhaitez, la personne de confiance peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous assister dans vos décisions. Un formulaire de désignation vous a été remis à l'entrée.

### INFORMATIONS MÉDICALES

Vous avez le droit d'être informé sur votre état de santé, afin de disposer de toutes les données nécessaires à la compréhension de votre situation pour consentir de manière libre et éclairée aux actes médicaux et aux traitements. L'information vous est délivrée personnellement par le médecin au cours d'un entretien individuel qui vous est spécifiquement consacré.

### LAÏCITÉ - LIBERTÉ DE CULTE

Chaque usager a le droit d'exprimer ses convictions religieuses dans la limite du respect de la neutralité de l'établissement, de son bon fonctionnement et des impératifs d'ordre public de sécurité, de santé et d'hygiène. Vous pouvez demander durant votre séjour l'assistance d'un représentant de votre religion. Il convient de solliciter les équipes le cas échéant.

### DON D'ORGANES

Toute personne est considérée comme consentante au prélèvement de ses organes et de ses tissus après sa mort si elle n'a pas manifesté son refus de son vivant. Vous devez vous inscrire sur le Registre National des Refus si vous ne voulez pas que vos organes et /ou tissus fassent l'objet d'un prélèvement après votre décès en sachant que cette décision est révoquable à tout moment. Si vous êtes favorable au don d'organes et /ou tissus, vous pouvez porter sur vous une carte de donneur. Quelle que soit votre décision, dites-la à votre famille ou à votre entourage pour qu'ils puissent en témoigner. Dans tous les cas, les proches sont toujours consultés.

### DIRECTIVES ANTICIPÉES

La loi du 22 avril 2005 vous permet de consigner par écrit vos souhaits en matière de fin de vie concernant notamment les conditions de limitation ou d'arrêt d'un traitement et ce dans l'hypothèse où vous ne pourriez plus vous-même exprimer votre volonté. Ces directives sont révoquables à tout moment et seront prises en compte pour toute décision médicale vous concernant. Ce document vous sera remis par le médecin à votre demande.

### LUTTE CONTRE LA DOULEUR

La prise en charge de la douleur des patients est un objectif prioritaire de l'établissement. N'hésitez pas à exprimer votre douleur et à solliciter les médecins, kinésithérapeutes, infirmières ou aides-soignants à tout moment. Les équipes médicales et soignantes seront toujours attentives à votre douleur et vous proposeront des traitements adaptés à votre cas. La douleur n'est pas une fatalité, on peut la soulager !



## Droits et informations

### NON DIVULGATION DE PRÉSENCE

Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée. Si vous souhaitez bénéficier de cette procédure, veuillez le signaler au secrétariat lors de votre admission ou à l'infirmière du service. Sachez que la procédure de non divulgation de présence s'exerce strictement, sans aucune distinction et implique que quelle que soit la personne qui chercherait à vous contacter dans l'établissement, la réponse apportée par le personnel sera que vous n'y êtes pas hospitalisé

### COMMISSION DES USAGERS

Une Commission des usagers (CDU) est installée dans l'établissement pour représenter les patients et leur famille. C'est une instance que vous pouvez solliciter dans le cadre de ses missions d'assistance et de dialogue avec les médecins et les soignants de l'établissement. La CDU contribue également à l'amélioration de la politique d'accueil et de prise en charge des patients et de leurs proches. Elle a vocation à donner des avis et émettre des recommandations et propositions visant à remédier aux dysfonctionnement constatés.

### OBSERVATIONS ET SUGGESTIONS, PLAINTES ET RÉCLAMATIONS

Vous avez la possibilité de nous faire part de vos remarques et suggestions par l'intermédiaire du questionnaire de sortie qui vous est remis avec ce livret d'accueil. Ces questionnaires sont analysés mensuellement et transmis à l'ensemble du personnel.

Vous avez la possibilité d'exprimer vos plaintes/ réclamations auprès de la Direction d'établissement oralement ou par écrit en recommandé simple, ou auprès d'un membre de la CDU.

Le Direction vous apportera une réponse dans les meilleurs délais ou pourra saisir directement le médiateur de la Commission des Usagers.

### POLITIQUE QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES

Le Centre Bouffard Vercelli s'est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche d'amélioration continue de la Qualité de la prise en charge et de la sécurité des soins qui s'intègre dans une démarche de gestion globalisée des risques. L'ensemble des professionnels de l'établissement est impliqué dans des démarches d'évaluation de leurs Pratiques Professionnels (EPP) afin d'optimiser les méthodes et les protocoles utilisés.

Les Indicateurs de Qualité et de Sécurité des Soins, des audits internes ainsi que des contrôles qualité permettent de vérifier en continu le niveau de qualité et de sécurité des soins. Les indicateurs qualité standardisés sont consultables :

- à l'accueil sur les panneaux d'affichage
- le site du Ministère de la Santé [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr)



# Droits et informations

## LA CERTIFICATION

La certification est une procédure obligatoire d'évaluation externe assurée par des professionnels indépendants de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Sur la base d'un référentiel, cette procédure permet notamment :

- de s'assurer de la qualité et de la sécurité des soins donnés au patient,
- de promouvoir une politique de développement continu de la qualité au sein de la clinique,
- d'améliorer la prise en charge et la satisfaction des patients.
- Le Centre Bouffard Vercelli est certifié depuis janvier 2018. Les résultats sont accessibles sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

## PRÉVENTION DES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

La lutte contre les infections associées aux soins est au cœur de nos préoccupations. Une infection est dite associée aux soins si elle survient au cours ou au décours d'une prise en charge d'un patient par un professionnel de santé et si elle n'était ni présente, ni en incubation, au début de la prise en charge. On parle d'infection nosocomiale (IN) lorsqu'elle a été contractée dans un établissement de santé.

Afin de prévenir et de lutter contre ces infections, Le Centre Bouffard Vercelli s'est dotée d'un « Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales » (CLIN). Cette instance est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un programme annuel afin d'assurer :

- la prévention (respect des règles élémentaires d'hygiène,...) ;
- l'évolution des compétences et des connaissances des professionnels ;
- la surveillance et le suivi, en collaboration avec le laboratoire de biologie médicale, du taux d'infections nosocomiales, notamment en ce qui concerne les bactéries multi-résistantes aux antibiotiques (BMR) ;
- le signalement des infections ;
- les prélèvements microbiologiques environnementaux (eau, air, surfaces, matériels) qui sont réalisés régulièrement selon les recommandations en vigueur.

Le CLIN est renforcé dans son action par une Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH). Chaque service

est doté d'un correspondant en hygiène garant de l'application des protocoles, de la transmission de leur savoir auprès des équipes et de la transmission des recommandations concernant le respect des bonnes pratiques.

Cette équipe participe notamment à diverses enquêtes nationales, régionales et internes sur les pratiques d'hygiène : lavage des mains, promotion de l'utilisation des produits hydro-alcooliques...

Le bilan standardisé de lutte contre les infections nosocomiales de l'établissement se résume dans un tableau de bord annuel appelé score agrégé incluant plusieurs indicateurs : ICALIN, ICSHA, ICATB, ICA-BMR. Les résultats de l'établissement sont affichés à l'accueil.

Si vous souhaitez participer activement à la lutte contre la dissémination des microbes, respectez et faites respecter les recommandations d'accès aux chambres des patients (hygiène des mains, consignes éventuelles de précautions complémentaires, etc.) et aux différents espaces collectifs (plateau technique, salle à manger...).



## Charte de la personne hospitalisée

### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



**1** Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



**2** Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



**3** L'**information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



**4** Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



**5** Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



**6** Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



**7** La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



**8** La **personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



**9** Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



**10** La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



**11** La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

\* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

[www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

## Charte des droits et liberté de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

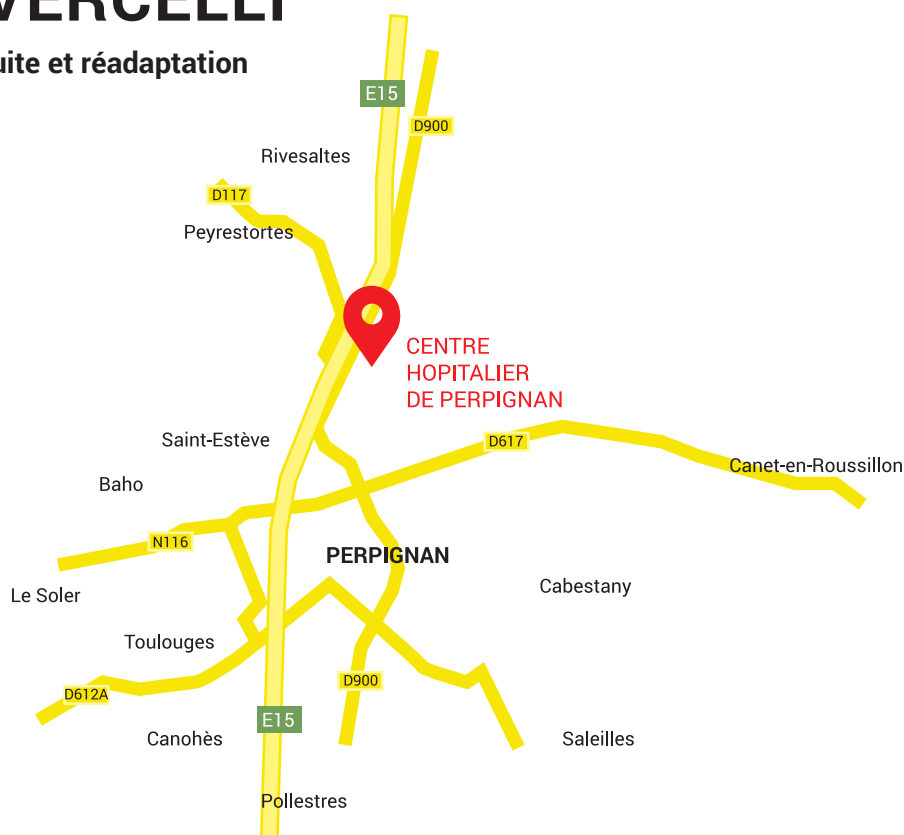
### Principes généraux\*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée

- 1 **Choix de vie** : Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.
- 2 **Cadre de vie** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie domicile personnel ou collectif adapté à ses attentes et à ses besoins.
- 3 **Vie sociale et culturelle** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.
- 4 **Présence et rôle des proches** : Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.
- 5 **Patrimoine et revenus** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6 **Valorisation de l'activité** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 **Liberté d'expression et liberté de conscience** : Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.
- 8 **Préservation de l'autonomie** : La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.
- 9 **Accès aux soins et à la compensation des handicaps** : Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.
- 10 **Qualification des intervenants** : Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.
- 11 **Respect de la fin de vie** : Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 **La recherche** : Une priorité et un devoir. La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir
- 13 **Exercice des droits et protection: juridique de la personne vulnérable** : Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.
- 14 **L'information** : L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

# LE CENTRE BOUFFARD VERCELLI

Établissement de soins de suite et réadaptation



## LE CENTRE BOUFFARD VERCELLI

Pôle Santé du Roussillon

## ADRESSE :

334 rue Diégo VELASQUEZ  
66000 Perpignan

## CONTACT :

04 30 44 10 00  
[www.ussap.fr](http://www.ussap.fr)

